

**REPRISE DES ACTIVITES EN STRUCTURES DE HAUT NIVEAU DE NAGE AVEC PALMES
(PÔLES FRANCE D'AIX-EN-PROVENCE ET DE RENNES)**

**Fiche de recommandations post-confinement liée à l'épidémie COVID 19
(Mise à jour : 11 septembre 2020)**

Admission à la rentrée :

- Sauf dépistage demandé par le chef de l'établissement public d'accueil, test virologique RT-PCR avant la rentrée non recommandé (concerne les sportifs et l'encadrement quel que soit le régime : externe – demi-pensionnaire – interne).
Position de la FFESSM : dépistage demandé pour les 2 pôles France
- Sportifs internes : respect des recommandations en vigueur dans l'établissement d'accueil.

En cours d'année :

- Port du masque : se conformer aux règles en vigueur dans les établissements d'accueil et aux préconisations fédérales (un jeu de 2 masques lavables est remis gracieusement par la fédération à chaque sportif et encadrant du Pôle).
- Prise de température quotidienne non recommandée sauf si demandée par le chef de l'établissement public d'accueil (prise le matin et avant l'entraînement le cas échéant).

Cas COVID 19 : gestion de cas de suspicion et de cas positif dans la structure

Voir protocole sanitaire du ministère (pages 16 à 18 du guide de rentrée sportive)

- Non-participation à l'entraînement et isolement dès lors que la personne présente des signes de fièvre (frisson, sueurs, courbatures, fatigue anormale...) ou autres signes évocateurs du COVID 19 (toux, mal de gorge, nez qui coule, modification du goût et/ou de l'odorat).
- En cas de symptômes avérés, test virologique RT-PCR COVID 19 obligatoire pour tous les sportifs et les membres de l'encadrement :
 - Déclaration nominative des personnes « contact » auprès du chef d'établissement le cas échéant et du DTN (liste établie par l'entraîneur).
 - Strict respect des mesures barrières en attendant le résultat (dispositif d'isolement à définir avec le chef d'établissement).
 - Personnes positives au test placées en septaine à leur domicile (pour les internes, dispositif d'isolement à définir avec le chef d'établissement).
 - Personnes négatives maintenues dans la structure pour reprise de l'entraînement dans des conditions permettant de limiter les brassages interpersonnels avec des personnes extérieures à la structure pendant 7 jours.
- A l'issue de la septaine, retour de la personne positive :
 - Production d'un CACI avant toute reprise de la pratique (voir recommandations médicales FFESSM sur le site de la fédération).
 - Reprise de l'entraînement progressive pour se réadapter à l'effort et éviter la blessure.